

# Conseil Communautaire

## Délibération n°1882025

### Judi 18 septembre 2025 – 17h00



L'an deux mille vingt-cinq et le 18 septembre à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean-Pierre Chabrol – Espace Mistral, commune de Boisseron, sous la présidence de monsieur Jérôme Boisson, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mmes Catherine MOREL SAVORNIN, Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mmes Sylvie THOMAS, Isabelle AUTIER, Annabelle DALLE, M. Michel CRECHET, Mme Corinne POLERI, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mmes Anne-Sophie DIAZ, Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Marie PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, M. Laurent GRASSET représenté par Viviane BONFILS, M. Jean-Pierre BERTHET représenté par Fabrice FENOY, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, M. Claude REMESY représenté par Pascal CHABERT et M. Joël INGIMBERT représenté par David COULOMB.

**Secrétaire de séance :** M. Loïc FATACCIOLI.

---

#### **Objet : Remplacement des membres du conseil d'exploitation de la Régie pour le transport occasionnel intercommunal de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**

**Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,** rappelle que, suite à l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 11 juillet 2025, il convient de procéder à l'élection des membres du conseil d'exploitation de la régie pour le transport occasionnel intercommunal de Lunel Agglo.

Ce conseil d'exploitation est composé de 14 membres élus au sein du conseil communautaire et de 4 membres extérieurs, conformément aux statuts modifiés approuvés par délibération du 24 septembre 2020.

Il est précisé qu'il sera procédé à l'élection d'un Président et d'un Vice-Président de la régie « transport occasionnel intercommunal » lors de la séance d'installation du conseil d'exploitation.

Dans le respect des dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des collectivités territoriales il est proposé de désigner les 14 représentants de Lunel Agglo au sein du conseil d'exploitation pour le transport occasionnel intercommunal.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Monsieur le Président propose au conseil de procéder à l'élection des 14 membres du conseil d'exploitation pour le transport occasionnel intercommunal par scrutin public, si l'unanimité en est d'accord ; à défaut le scrutin sera secret.

#### **Liste 1 proposée par Monsieur le Président :**

- 1- M. Stéphane DALLE
- 2- M. Yves QUESADA
- 3- M. Patrice SPEZIALE
- 4- M. Jérôme BOISSON
- 5- Mme Isabelle DE MONTGOLFIER

- 6- M. Jean-Jacques ESTEBAN
- 7- M. Jacques GRAVEGEAL
- 8- M. Loïc FATACCIOLI
- 9- M. Fabrice FENOY
- 10- M. Denis DEVRIENDT
- 11- Mme Martine DUBAYLE-CALBANO
- 12- M. Yves PERSON
- 13- M. Patrick MARY
- 14- M. Christophe CALVET

Aucune autre liste ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection des membres de la régie pour le transport occasionnel intercommunal de Lunel Agglo.

**Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection des membres de la régie pour le transport occasionnel intercommunal de Lunel Agglo, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres de la régie pour le transport occasionnel intercommunal de Lunel Agglo par scrutin public.

Suite aux opérations de vote, 45 pour et 2 contre (Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) :

- 1- M. Stéphane DALLE
- 2- M. Yves QUESADA
- 3- M. Patrice SPEZIALE
- 4- M. Jérôme BOISSON
- 5- Mme Isabelle DE MONTGOLFIER
- 6- M. Jean-Jacques ESTEBAN
- 7- M. Jacques GRAVEGEAL
- 8- M. Loïc FATACCIOLI
- 9- M. Fabrice FENOY
- 10- M. Denis DEVRIENDT
- 11- Mme Martine DUBAYLE-CALBANO
- 12- M. Yves PERSON
- 13- M. Patrick MARY
- 14- M. Christophe CALVET

sont déclarés élus membres de la régie de la régie pour le transport occasionnel intercommunal de Lunel Agglo.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lunel Agglo  
Conseiller Départemental  
de l'Hérault



Envoyé en préfecture le 26/09/2025  
Reçu en préfecture le 26/09/2025  
Publié le  
ID : 034-243400520-20250926-1882025-DE

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 26/09/25  
Publication du 26/09/25

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)